

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 633-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NO. 633, AFIN D'AGRANDIR L'AIRE « AFFECTATION
INDUSTRIELLE »**

- ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le 15 avril 2011, la résolution no. 2011-105 concernant sa volonté d'agrandir le périmètre de la zone I-071, situé à l'angle du chemin du Village et rue des Musiciens ;
- ATTENDU Que cette demande de modification nécessite de modifier l'affectation du sol tel que décrit au plan d'urbanisme n° 633;
- ATTENDU Que la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a adopté le 13 septembre 2011 le règlement no. 243-2011, visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement, afin de rendre possible cette modification au plan d'urbanisme n° 633;
- ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et que les dispositions du règlement n° 633 ne peuvent être modifiées ou abrogées que conformément aux dispositions de cette loi;
- ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet de la présente et qu'une dispense de lecture soit faite, vu le dépôt du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Zoé Major
appuyé par le conseiller : Danielle Pagé
et unanimement résolu;

Que le règlement numéro 633-2, amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 633, afin d'agrandir l'aire « affectation industrielle», soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

- ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- ARTICLE 2 : Que les limites de l'aire « affectation industrielle », soient modifiées et agrandies, tel qu'il appert au plan des affectations du sol modifié, constituant l'annexe « A » du présent règlement;
- ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

Réjean Gravel
Maire

Christian Schryburt
Directeur général / secrétaire-trésorier

Adoption du projet de règlement :	16 septembre 2011
Affichage et publication de l'avis public :	5 octobre 2011
Assemblée publique de consultation :	21 octobre 2011
Avis de motion :	21 octobre 2011
Adoption du règlement:	18 novembre 2011
Certificat de conformité de la MRC :	16 décembre 2011
Entrée en vigueur :	10 janvier 2012